

PROCES-VERBAL SOMMAIRE
De la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 26 Mai 2015 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle de réunion située 3 chemin de Marcilly, sous la présidence de Monsieur JEANDIN Yves, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 MAI 2015.

DIFFUSION :

Membres du Conseil Municipal

Secrétariat Mairie.

- 1 Désignation d'un(e) secrétaire de séance,**
- 2 Approbation du compte-rendu**
- 3 Fixation des tarifs des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**
- 4 Approbation du Projet Educatif De Territoire (PEDT)**
- 5 Création d'un relais postal**
- 6 Travaux des commissions municipales**
- 7 Désignation des jurés d'assises**
- 8 Questions diverses**

SECRÉTAIRE ÉLU : Christophe JANVIER

1. Approbation du compte rendu du conseil du 27 Avril 2015 :

Mme TOUSSAINT Françoise et Monsieur ARRIGONI Gilbert ont demandé et obtenu deux modifications apportées au compte rendu.

2. Fixation des tarifs des Temps d'Activités Périscolaires

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place à Lissieu à la rentrée scolaire 2014/2015.

Pour cette année transitoire, la municipalité avait décidé de ne pas facturer ces temps périscolaires aux familles. Cette année 2014/2015 nous a permis de mener, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, une réflexion sur les activités à mettre en place afin de répondre aux besoins et aux rythmes des enfants.

La commune n'ayant pas bénéficié du soutien financier de l'Etat et de la CAF, la réforme a été supportée en totalité par le budget de la commune sans augmentation des impôts.

Compte tenu des contraintes budgétaires (baisse des dotations) il n'est plus possible de laisser à la

charge exclusive du contribuable l'application de cette réforme à laquelle nous sommes opposés.

C'est pourquoi la municipalité fait le choix d'une juste répartition entre les familles et la commune, permettant ainsi au plus grand nombre d'enfants d'accéder aux activités qui sont proposées aux enfants des classes élémentaires (CM1 et CM2).

La gratuité est maintenue pour les enfants de maternelle (2 à 5 ans).

Une analyse des coûts réels (charges courantes, du personnel des écoles élémentaires, maternelles et coût réel des activités TAP) a permis la réalisation d'un règlement intérieur et de proposer la tarification suivante sur la base de 36 demi-journées d'activité par an :

Quotient familial	Tarif semaine TAP par enfant Ecole primaire	Tarif semaine TAP par enfant Ecole maternelle
< 458 €	0,50 €	GRATUITE
Entre 459 et 534 €	1,00 €	
Entre 535 et 610 €	1,50 €	
Entre 611 et 687 €	2,00 €	
> à 687 €	2,75 €	

Les familles non domiciliées à Lissieu bénéficient :

- d'un tarif unique de 2,75 € par semaine de TAP et par enfant inscrit à l'école élémentaire
- de la gratuité pour les inscriptions à l'école maternelle.

Après en avoir ainsi délibéré le projet est adopté avec, 03 voix contre et 20 pour.

Objet : Approbation du Projet Educatif du Territoire (PEDT)

Madame l'adjointe aux affaires scolaires rappelle au conseil que la commune de LISSIEU a mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

La commune a alors organisé une véritable concertation avec l'ensemble des acteurs pour faire évoluer ces temps et se donner les moyens de mettre en place des activités de qualité répondant à la fois aux besoins et aux rythmes des enfants.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration de son PEDT, la commune de Lissieu a fait le choix de mettre en place un travail participatif pour impliquer les différentes entités concernées par l'organisation des TAP (écoles, parents, agents municipaux, élus).

Le PEDT a pour objet principal de favoriser l'élaboration d'une nouvelle offre d'activités périscolaires et de permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante dans l'intérêt de l'enfant.

Dès décembre 2014, alors que la commune était dans une phase d'expérimentation de l'organisation des TAP, un diagnostic a été réalisé avec l'assistance de la société ACCOLADES. À la suite de ce bilan, des modifications ont été mises à l'étude pour la rentrée 2015, la rédaction du PEDT a été réalisée par le comité de rédaction.

L'avant-projet a été présenté aux services départementaux de l'éducation nationale ainsi qu'à la Direction Académique (Services de l'Education Nationale).

Suite aux observations de ces services, le projet a été affiné autour de trois axes :

* Accompagner le développement du vivre ensemble sur la commune de Lissieu

* Construire un projet péri et extrascolaire complet, collectif et éducatif sur la commune

* Sensibiliser à la richesse de son environnement proche – histoire – nature et culture

Le PEDT, dont la durée est fixée à trois ans, sera mis en œuvre à compter de la rentrée 2015.

Des points d'étapes sont prévus afin d'ajuster les actions et les objectifs opérationnels : une réunion tous les 2 mois, une évaluation consolidée annuelle et enfin une évaluation globale à la fin de la période triennale.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires invite donc le conseil municipal à approuver le Projet Educatif De Territoires,

Ce projet après délibération a été adopté à l'unanimité des présents.

Objet : Création d'un relais poste.

Dans le cadre de sa mission d'aménagement, la Poste mène des études permettant de mesurer le niveau d'activité de ces agences sur l'ensemble du territoire. Une réflexion a été engagée avec la municipalité sur l'avenir de la Poste sur la commune de LISSIEU.

Il ressort du diagnostic établi que l'activité du bureau actuel a sensiblement diminué et justifie la recherche de nouveaux modes de gestion partenariale :

- Création d'une agence postale communale
- Relais-poste chez un commerçant

Compte tenu des modes de vie des habitants (activités, déplacement, souhait de souplesse) et de la volonté de valoriser l'activité commerciale, l'option de la création d'un relais poste a été retenue. Le relais poste sera installé dans les locaux de

Une convention relative à l'organisation du relais postal sera signée entre la Poste et le commerçant. Elle aura pour objet notamment de définir les services postaux, les prestations assurées, les modalités de gestion du Relais, la durée et les responsabilités.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la création d'un relais de poste

Objet : Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Rhône

Madame l'Adjointe aux affaires sociales rappelle qu'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement pour le développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans, il définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse

Un CEJ a été signé entre la commune et la CAF pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014 suite à l'adhésion de la Commune au Grand Lyon.

Il est proposé au conseil un nouveau CEJ pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Après délibération ce contrat est adopté à l'unanimité des présents

Objet : Désignation des jurés d'assises

Ont été désigné par tirage au sort sur les listes électorales :

Monsieur Stéphane GRANGETTE, Madame Catherine DUCHAMP (épouse RUBY), Monsieur Laurent Georges ROMANO, Monsieur Laurent VARÈ, Madame Colette RICHAUD, Madame Colette EMILE (épouse VINCENT), Madame Catherine SENGLARD (épouse RENAUD), Monsieur Michel CAMPY, Monsieur Christophe BOURRIN.

Travaux des commissions

Chaque responsable de commission doit organiser une réunion avant la fin juin à laquelle sera invité le nouveau DGS, David. MAIGNAN

Communication : 29 Mai 2015

Développement économique : 11 juin 2015

Affaires sociales : 15 juin 2015

Urbanisme (Commission mixte) : 24 juin 2015

Jeunesse et sport : 25 juin 2015

Questions diverses

Monsieur Philippe RITTER adjoint informe le Conseil Municipal des suites données au Groupement d'achat informatique et téléphonie.

La société ORIA, AMO missionné par le COPIL a rendu son diagnostic et lancé l'appel d'offre pour une mise en œuvre en 2016. Enfin, il conseillera également chaque Commune membre du groupement d'achat pour contractualiser avec le prestataire de services retenu après consultation en procédure adaptée et assurera une veille technologique.

Événements

- Dimanche 07 Juin : Journée des classes
- Mercredi 10 juin : Marc GRIVEL, maire de St Cyr au Mont d'Or, présentera une conférence sur la Métropole à l'intention des habitants de Lissieu et Limonest.
- Les travaux de réhabilitation de la mairie avancent au rythme prévu, l'emménagement est fixé au 3 juin.
- Réunions de quartier :
 - 28 mai : le bourg, la cote du mas, Roty
 - 4 juin : la Clôtre, Chamagnieu, Plambeau et une partie de la RD42
 - 11 juin : Montvallon, les courriers, l'orée du parc et l'autre partie de la RD42
 - 2 autres en septembre : Bois Dieu et Charvéry

Dates des prochains Conseils Municipaux

- Lundi **22 juin 2015** à 20 heures 30
- Lundi **20 juillet 2015** à 18 heures 30
- Mardi **22 septembre 2015** à 20 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures